



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – CS 60609

CHÂTILLON EN MICHAÏLE 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Recueil des actes administratifs

tome 45

**1^{er} janvier au
31 mars 2021**

AVIS DE PUBLICATION – 20/04/2021

Le tome 45 du recueil des actes administratifs (1^{er} janvier au 31 mars 2021) est paru et tenu à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ainsi que sur son site Internet www.ccpb01.fr. Les recueils précédents sont également consultables au siège de la CCPB ainsi que sur le portail Internet cité ci-dessus.

SOMMAIRE

A) Délibérations du conseil communautaire

- [Conseil communautaire du 11 mars 2021 \(p. 6 et suivantes\)](#)

- 21-DC001 (p 6) Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Général
- 21-DC002 (p 6) Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Eau
- 21-DC003 (p 6) Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Assainissement
- 21-DC004 (p 7) Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Déchets Ménagers
- 21-DC005 (p 7) Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Dinoplagne
- 21-DC006 (p 8) Tenue du débat sur le rapport sur les orientations budgétaires 2021
- 21-DC007 (p 8) Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) : bilan de la concertation et arrêt
- 21-DC008 (p 8) Transfert de la compétence "Autorité organisatrice de la Mobilité" et modifications des statuts de la CCPB
- 21-DC009 (p 9) Déchets ménagers : Révision tarifaire de la redevance spéciale à compter du 1er avril 2021 et fixation des prix de remplacement des conteneurs
- 21-DC010 (p 10) Abrogation délibération Dissolution et liquidation de la Régie personnalisée de l'Office de Tourisme Terre Valserine
- 21-DC011 (p 10) Abrogation Création de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Terre Valserine Tourisme
- 21-DC012 (p 10) Abrogation Désignation des représentants au sein du Comité de direction de l'EPIC Terre Valserine Tourisme
- 21-DC013 (p 10) Reconnaissance du label EPAGE du Syndicat Mixte du Parc du Haut-Jura sur le bassin versant de la Valserine.
- 21-DC014 (p 11) Mise en place du fonds Air-ENR et règlement d'attribution
- 21-DC015 (p 11) Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

B) Décisions du Bureau communautaire

- [Bureau Communautaire du 25 février 2021 \(p. 13 et p.14\)](#)

- 21-DB001 (p 13) Convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain avec l'Etat
- 21-DB002 (p 13) REGENERO Convention transitoire d'animation du Service Public de Performance Energétique (SPPEH) avec l'ALEC 01- Subvention
- 21-DB003 (p 13) Attribution de subventions dans le cadre du bonus performance énergétique de l'Habitat
- 21-DB004 (p 14) Avenant à la convention de partenariat sur l'animation de la charte forestière du Bugey – Intégration de Pays de Gex Agglomération.
- 21-DB005 (p 14) Avenant à la convention de partenariat concernant l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial entre la CCPB et ENEDIS
- 21-DB006 (p 14) Renouvellement de la Convention avec OCAD3E pour la mise en place par Eco-Systèmes de la collecte sélective des DEEE,
- 21-DB007 (p 14) Renouvellement de la convention avec ECO SYSTEME pour la reprise des lampes usagées reçues dans les déchèteries

• [Bureau Communautaire du 25 mars 2021 \(p. 15\)](#)

- 21-DB008 (p 15) Déchets ménagers : Modification du règlement intérieur des déchetteries et des tarifs appliqués aux professionnels
- 21-DB009 (p 15) Avis sur l'obligation d'équipements des véhicules en période hivernale
- 21-DB010 (p 15) Convention de partenariat entre la CCPB et la Mission locale pour l'occupation de bureaux au sein du service MEEF
- 21-DB011 (p 15) Plan de formation pour l'année 2021

C) Décisions du Président

- 21-DP001 (p 17) Récapitulatif des marchés publics et avenants notifiés par la CCPB
- 21-DP002 (p 18) Convention de mise à disposition - Maison de Savoie – 71 rue de la République Bellegarde sur Valserine
- 21-DP003 (p 18) Pépinière d'entreprises – Atelier n°3 – Avenant à la convention d'occupation EURL MY STEEL METALLERIE
- 21-DP004 (p 18) Pépinière d'entreprises – Atelier n°4 – Avenant à la convention d'occupation SAS ÇA ENVOIE DU BOIS
- 21-DP005 (p 19) Adhésion au groupement de commandes coordonné par la commune de Valserhône pour la mise en place d'un ou plusieurs marchés pour la téléphonie : acquisition ou location de matériels et souscription d'abonnements
- 21-DP006 (p 19) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_COGNARD-FRIZON
- 21-DP007 (p 19) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_JUBEAU
- 21-DP008 (p 20) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_BOIS-MAZUER
- 21-DP009 (p 20) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_HOULLEGATE
- 21-DP010 (p 20) Déclaration sans suite du lot n° 3 relatif à l'achat d'un véhicule pour la police intercommunale dans le cadre de la consultation relative à l'achat de véhicules neufs
- 21-DP011 (p 20) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_JULLIAND
- 21-DP012 (p 21) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_GERMAIN
- 21-DP013 (p 21) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_GAUTHIER-DECROCCQ
- 21-DP014 (p 21) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_DRISS
- 21-DP015 (p 22) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_BLANC
- 21-DP016 (p 22) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_AYDIN

- 21-DP017 (p 22) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_duvernay
- 21-DP018 (p 22) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_SCI LE RELAIS
- 21-DP019 (p 23) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille_PICQUET
- 21-DP020 (p 23) Pépinière d'entreprises – Atelier n°5 – Avenant à la convention d'occupation SAS AXE OHM
- 21-DP021 (p 23) Pépinière d'entreprises – Atelier n°6 – Avenant à la convention d'occupation SAS L'ARMOIRE A TISSUS
- 21-DP022 (p 23) Pépinière d'entreprises – Atelier n°8 – Avenant à la convention d'occupation SARL SBP DEVELOPPEMENT
- 21-DP023 (p 24) Adhésion au groupement de commandes coordonné par la Communautés de communes Bugey Sud pour la réalisation de travaux de réhabilitation et modernisation des équipements de passage de clôture sur les sentiers de randonnées et réfection de la piste pastorale existante de la Grillette
- 21-DP024 (p 24) Pépinière d'entreprises – Atelier n°4 – Avenant n° 2 à la convention d'occupation SAS CA ENVOIE DU BOIS
- 21-DP025 (p 24) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille COGNARD-FRIZON N°2

D) Arrêté du Président

- 21-AP001 (p 26) DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR FINANCIER
- 21-AP002 (p 26) RENONCIATION AU TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE EN MATIERE D'HABITAT
- 21-AP002 (p 26) RENONCIATION AU TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE EN MATIERE DE DECHETS MENAGERS

Délibérations

du

Conseil

Communautaire

- [Conseil communautaire du 11 mars 2021](#)

21-DC001 : Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits d'investissement pour le budget principal de la Communauté de Communes dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2020 pour les dépenses d'investissement effectuées durant les 3 premiers mois de l'année 2021.
- **FIXE** comme suit le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre	Libellé	RAR 2019	BP 2020	DM n°1 du 05/11/2020	Crédits ouverts (BP + DM + RAR n-1)	Crédits ouverts en 2021 (total x 25 %)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €		- €	- €
204	Subvention d'équipement versées	159 434,03 €	281 000,00 €		440 434,03 €	110 108,51 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €		- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €		- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €		- €	- €
	Total des opérations d'équipement	439 227,30 €	5 166 000,00 €		5 605 227,30 €	1 401 306,83 €
	Total des dépenses d'équipement	598 661,33 €	5 447 000,00 €	- €	6 045 661,33 €	1 511 415,33 €
45...	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
	Total des ouvertures de crédits	598 661,33 €	5 447 000,00 €	20 000,00 €	6 065 661,33 €	1 516 415,33 €

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget principal 2021 de la Communauté de Communes.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D002 : Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Eau

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits d'investissement pour le budget de l'eau dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2020 pour les dépenses d'investissement effectuées durant les 3 premiers mois de l'année 2021.
- **FIXE** comme suit le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre	Libellé	RAR 2019	BP 2020	DM n°1 du 05/11/2020	Crédits ouverts (BP + DM + RAR n-1)	Crédits ouverts en 2021 (total x 25 %)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	44 000,00 €	- €	44 000,00 €	11 000,00 €
204	Subvention d'équipement versées	- €	- €		- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	1 000 000,00 €	373 624,05 €	1 373 624,05 €	343 406,01 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €		- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	700 000,00 €	- €	700 000,00 €	175 000,00 €
	Total des opérations d'équipement	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des dépenses d'équipement	- €	1 744 000,00 €	373 624,05 €	2 117 624,05 €	529 406,01 €
45...	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €
	Total des ouvertures de crédits	- €	1 744 000,00 €	473 624,05 €	2 217 624,05 €	554 406,01 €

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget de l'eau.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D003 : Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Assainissement

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits d'investissement pour le budget assainissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2020 pour les dépenses d'investissement effectuées durant les 3 premiers mois de l'année 2021.
- **FIXE** comme suit le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre	Libellé	RAR 2019	BP 2020	DM n°1 du 05/11/2020	Crédits ouverts (BP + DM + RAR n-1)	Crédits ouverts en 2021 (total x 25 %)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	50 000,00 €
204	Subvention d'équipement versées	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	1 000 000,00 €	317 386,40 €	1 317 386,40 €	329 346,60 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	683 000,00 €	- €	683 000,00 €	170 750,00 €
	Total des opérations d'équipement	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses d'équipement		- €	1 883 000,00 €	317 386,40 €	2 200 386,40 €	550 096,60 €
45...	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
Total des ouvertures de crédits		- €	1 883 000,00 €	367 386,40 €	2 250 386,40 €	562 596,60 €

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget assainissement 2021.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D004 : Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Déchets Ménagers

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits d'investissement pour le budget déchets ménagers dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2020 pour les dépenses d'investissement effectuées durant les 3 premiers mois de l'année 2021.
- **FIXE** comme suit le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre	Libellé	RAR 2019	BP 2020	DM n°1 du 05/11/2020	Crédits ouverts (BP + DM + RAR n-1)	Crédits ouverts en 2021 (total x 25 %)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement versées	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des opérations d'équipement	- €	175 000,00 €	- €	175 000,00 €	43 750,00 €
Total des dépenses d'équipement		- €	175 000,00 €	- €	175 000,00 €	43 750,00 €

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget déchets ménagers 2021.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D005 : Ouverture de crédits d'investissement 2021 avant le vote du Budget Dinoplagne

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits d'investissement pour le budget Dinoplagne dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2020 pour les dépenses d'investissement effectuées durant les 3 premiers mois de l'année 2021.
- **FIXE** comme suit le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre	Libellé	RAR 2019	BP 2020	DM n°1 du 05/11/2020	Crédits ouverts (BP + DM + RAR n-1)	Crédits ouverts en 2021 (total x 25 %)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	8 500,00 €	8 500,00 €	2 125,00 €
204	Subvention d'équipement versées	- €	- €		- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	100 000,00 €	- 8 500,00 €	91 500,00 €	22 875,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €			- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	2 100 000,00 €	167 257,00 €	2 267 257,00 €	566 814,25 €
	Total des opérations d'équipement	- €	- €		- €	- €
	Total des dépenses d'équipement	- €	2 200 000,00 €	167 257,00 €	2 367 257,00 €	591 814,25 €

- DIT que ces crédits seront inscrits au budget Dinoplagne 2021.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D006 : Tenue du Débat sur le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le rapport sur les orientations budgétaires 2021 joint à la présente délibération,

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D007 : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) : bilan de la concertation et arrêt

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **CONSTATE** que les modalités de la concertation, fixées par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, ont toutes été respectées,
- **TIRE** un bilan de la concertation et considère que les remarques permettant d'améliorer la pertinence et la pérennité du projet ont été prises en considération,
- **ARRETE** le bilan de la concertation présenté et annexé à la présente délibération,
- **ARRÊTE** le projet de PLUiH tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **DIT** que le projet de PLUiH arrêté est tenu à la disposition du public au siège de la CCPB, et qu'il sera publié sur le site internet de la communauté de communes du Pays Bellegardien,
- **SOUMET** pour avis, conformément à l'article L.153-16 et suivant du code de l'urbanisme, le PLUiH arrêté aux personnes publiques et autres organismes visés,
- **DIT** que l'avis des communes membres de l'EPCI prévu à l'article R.153-5 est rendu dans un délai de 3 mois à compter de l'arrêt du projet et qu'en l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable,
- **DIT** qu'il sera procédé aux mesures d'affichage de la délibération conformément aux dispositions de l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme,
- **RAPPELLE** que le projet de PLUiH arrêté sera transmis à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, au titre de l'évaluation environnementale,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président à signer tous les actes afférents et à prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment soumettre le projet de PLUiH à enquête publique, en application des dispositions de l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D008 : Transfert de la compétence « Autorité organisatrice de la Mobilité » et modifications des statuts de la CCPB

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité locale » telle que définie dans l'article art. L. 1231-1-1.-du code des transports »
- **ADOpte** le projet de statuts modifiés comme suit :
Compétences optionnelles : Transports et mobilité

- Autorité organisatrice de la mobilité locale (AOML) telle que définie à l'article L. 1231-1-1.-I du code des transports.
- La mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière ayant notamment pour missions, dans le domaine de la mobilité et à l'échelle du Genevois Français sous réserve de la définition préalable de leur intérêt métropolitain :
 - L'élaboration, la révision, la modification et le suivi des documents de planification ;
 - La coordination des démarches de ses membres et la réalisation d'études ;
 - La réalisation d'actions de communication et d'information ;
 - L'assistance administrative des membres par la négociation, la passation et le suivi de toute démarche contractuelle tendant à la recherche et à l'octroi de financements auprès de toute structure.
- **SOLLICITE** l'acceptation selon les règles de la majorité qualifiée par les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes,
- **DIT** que la région continue à organiser les services non urbains et scolaires de son territoire, y compris ceux intégralement inclus dans le ressort territorial,
- **DIT** qu'une charte de gouvernance sera formalisée et soumise à validation entre la CCPB et la commune de Valserhône pour convenir des modalités de gouvernance et de financement de cette compétence transférée,
- **CHARGE** Monsieur le Président de faire procéder aux formalités nécessaires et de soumettre cette modification statutaire à Madame la Préfète de l'Ain pour validation.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D009 : Déchets ménagers : Révision tarifaire de la redevance spéciale à compter du 1^{er} avril 2021 et fixation des prix de remplacement des conteneurs

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **FIXE** le mode de calcul et les tarifs de la redevance spéciale des déchets ménagers et assimilés appliquée aux communes : **Redevance Spéciale = (V1 x T1) + (N1 x C1 x 52 semaines)**

V1 = Volume total en litres des bacs mis à disposition

T1 = Coût du traitement fixé à 0,12 € par litre

C1 = Coût collecte fixé à 1 €,

N1 = Nombre de conteneurs

- **FIXE** le mode de calcul et les tarifs de la redevance spéciale des déchets ménagers et assimilés appliquée aux gros producteurs : **RDS= (V1 x T2 x NS) x C3**

V1 = Volume total en litres des bacs mis à disposition

T2 = Le coût pour le traitement est fixé à 0,02684 € TTC par litre,

NS = nombre de semaines collectées

C3 = Le coefficient multiplicateur selon les volumes collectés

Le coefficient multiplicateur est fixé selon les tranches de volumes suivantes :

C3	Anciens coefficients	Nouveaux coefficients
0 à 500 litres par semaine	1,15	1,20
501 à 1 000 litres par semaine	1,20	1,30
1 001 à 2 000 litres par semaine	1,25	1,50
Supérieur à 2 001 litres par semaine	1,70	2,00

- **FIXE** les tarifs de remplacement des conteneurs aux usagers :

Conteneurs 2020		Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Forfait livraison TTC
Bacs roulants pucés OMR	120 L	27,00 €	32,40 €	18,00 €
Bacs roulants pucés OMR	240 L	39,00 €	46,80 €	18,00 €
Bacs roulants pucés déchets recyclables		39,00 €	46,80 €	18,00 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables		50,00 €	60,00 €	18,00 €
Bacs roulants pucés OMR	360 L	50,00 €	60,00 €	18,00 €
Bacs roulants pucés déchets recyclables		50,00 €	60,00 €	18,00 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables - 360 L		64,21 €	77,05 €	18,00 €
Bacs roulants pucés OMR	660 L	120,00 €	144,00 €	18,00 €
Bacs roulants pucés collecte déchets recyclables		120,00 €	144,00 €	50,00 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables		152,65 €	183,18 €	18,00 €

- **PRECISE** que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} avril 2021,
- **CHARGE** le Président ou le Vice-Président délégué de poursuivre le recouvrement de la redevance spéciale dont il s'agit.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D010 : Abrogation délibération Dissolution et liquidation de la Régie personnalisée de l'Office de Tourisme Terre Valserine

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'abroger la délibération du conseil communautaire 20-DC127 du 17 décembre 2020

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D011 : Abrogation Création de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Terre Valserine Tourisme

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'abroger la délibération du conseil communautaire 20-DC128 du 17 décembre 2020

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D012 : Abrogation Désignation des représentants au sein du Comité de direction de l'EPIC Terre Valserine Tourisme

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'abroger la délibération 20-DC129 du 17 décembre 2020

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D013 : Reconnaissance du label EPAGE du Syndicat Mixte du Parc du Haut-Jura sur le bassin versant de la Valserine

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour la reconnaissance en EPAGE du Syndicat Mixte du Haut-Jura, pour son objet Grand Cycle de l'Eau (GCE) Valserine qui a pour adhérents :
 - o Pays de Gex agglomération (délégation totale) ;
 - o Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (transfert) ;
 - o Communauté de Communes du Pays Bellegardien (transfert) ;
 - o Communauté de Communes de la Station des Rousses (transfert) ;
 - o Haut-Bugey Agglomération (transfert).
- **AUTORISE** le Vice-Président en charge de la GEMAPI à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D014 : Mise en place du fonds Air-ENR et règlement d'attribution

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « fonds Air-ENR ».
- **VALIDE** le règlement d'attribution des aides.
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à solliciter la Région pour la subvention à hauteur de 80% du dispositif.
- **DELEGUE** au bureau communautaire les décisions d'octroi des aides aux porteurs de projet éligibles.
- **AUTORISE** le trésorier principal à effectuer le versement de l'aide.
- **DIT** que les crédits correspondants pour la 1^{ère} année sont inscrits au BP 2021 et seront inscrits au BP les années suivantes.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

21-D015 : Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 15 avril 2021 hors du siège administratif de la CCPB,
- **CHOISIT** la salle des fêtes de Lancrans comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2021, signé le Président de séance, Patrick PERREARD



Décisions

du

Bureau

Communautaire

21-DB001 : Convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain avec l'Etat

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**APPROUVER** les termes de la convention d'objectif annexé à la présente décision,
- d'**AUTORISER** le Président ou la Vice-présidente déléguée à effectuer les démarches utiles et nécessaires, en vue de l'application du contrat.
- d'**AUTORISER** le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer le contrat et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Fait à Valserhône, le 25 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB002 : REGENERO Convention transitoire d'animation du Service Public de Performance Energétique (SPPEH) avec l'ALEC 01- Subvention

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**APPROUVER** les termes de la convention avec l'ALEC 01,
- d'**APPROUVER** le versement de la subvention à l'ALEC 01,
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer la convention avec l'ALEC 01.
- de **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget prévisionnel 2021.

Fait à Valserhône, le 25 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB003 : Attribution de subventions dans le cadre du bonus performance énergétique de l'Habitat

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ATTRIBUER** à chaque propriétaire les aides allouées dans le cadre du bonus performance énergétique selon le tableau suivant :

Nom	Bénéficiaire	Adresse	Ville	Type de logement	Type de travaux	Surface (m ²)	Dépense éligible TTC	Aide maximale plafonnée CCPB / Région	Aide plafonnée à 20 %	Part CCPB	Part Région
M. et Mme GRIMAND	P Occ.	92 rue du Nièvre - Chatillon en Michaille	VALS.	M I	isolation plancher bas	117	5 431,14 €	1 500 €	1 086 €	543 €	543 €
M. G FABRE	POcc	310 chemin du Pellan	VALS.	M I	Isolation de la toiture	110	2 204,95 €	1 500 €	441 €	220 €	220 €

- de **CHARGER** le Président ou le Vice-Président délégué aux finances à verser les sommes revenant aux bénéficiaires susnommés pour les montants indiqués, en exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nantua, ainsi qu'au percepteur de Valserhône, comptable de la CCPB.

Fait à Valserhône, le 25 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB004 : Avenant à la convention de partenariat sur l'animation de la charte forestière du Bugey – Intégration de Pays de Gex Agglomération.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCEPTER** les termes de l'avenant à la convention de partenariat sur l'animation de la Charte Forestière du Bugey 2020-2022,
- d'**AUTORISER** le président ou le vice-président à signer l'avenant.

Fait à Valserhône, le 25 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB005 : Avenant à la convention de partenariat concernant l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial entre la CCPB et ENEDIS

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCEPTER** les termes de l'avenant à la convention de partenariat concernant l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial entre la CCPB et ENEDIS,
- d'**AUTORISER** le président ou le vice-président à signer l'avenant susmentionné.

Fait à Valserhône, le 25 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB006 : Renouvellement de la Convention avec OCAD3E pour la mise en place par Eco-Systèmes de la collecte sélective des DEEE

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention avec OCAD3E de collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer la convention correspondante-avec l'organisme coordonnateur agréé OCAD3E.

Fait à Valserhône, le 25 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB007 : Renouvellement de la convention avec ECO SYSTEME pour la reprise des lampes usagées reçues dans les déchèteries

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **d'APPROUVER** la convention de collecte des lampes usagées avec ECOSYSTEM,
- **d'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer la convention correspondante avec l'organisme coordonnateur agréé.

Fait à Valserhône, le 25 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB008 : Déchets ménagers : Modification du règlement intérieur des déchetteries et des tarifs appliqués aux professionnels

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'APPROUVER la proposition de modification du règlement Intérieur des déchetteries
- d'APPROUVER la modification des tarifs suivants :

Nature des déchets	Unité	Tarifs 2020 en Euro			Tarifs 2021 en Euro		
		Prix	TGAP	Total	Prix	TGAP	Total
Cartons/Papiers							
Batteries		Gratuit			Gratuit		
Ferrailles							
Platre	€ ht/T	110,00		110,00	113,30	113,30	
Bois	€ ht/T	95,00		95,00	97,85	97,85	
Végétaux	€ ht/T	74,00		74,00	76,20	76,20	
Gravats	€ ht/T	19,00		19,00	19,60	19,60	
Non recyclables non incinérables	€ ht/T	116,00	24,00	140,00	119,50	37,00	156,50
Non recyclables incinérables	€ ht/T	127,00	3,00	130,00	130,80	8,00	138,80
Huiles végétales	€ ht/T	150,00		150,00	150,00		150,00
Déchets dangereux	€ ht/T	1500,00		1500,00	1550,00		1550,00

- de DIRE que les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} avril 2021

Fait à Valserhône, le 25 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB009 : Avis sur l'obligation d'équipements des véhicules en période hivernale

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'EMETRE un avis favorable sur l'obligation d'équipement des véhicules en circulation en période hivernale.

Fait à Valserhône, le 25 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB010 : Convention de partenariat entre la CCPB et la Mission locale pour l'occupation de bureaux au sein du service MEEF

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'ADOPTER le projet de convention de partenariat sus visé entre la CCPB et la Mission Locale
- d'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer ladite convention
- de FIXER la somme due pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 à 15 332.29 €

Fait à Valserhône, le 25 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB011 : Plan de formation pour l'année 2021

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER le plan prévisionnel de formations 2021 et les règles de mise en œuvre du règlement de formation ;
- DE VALIDER les règles de mise en œuvre du Compte personnel de formation ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Fait à Valserhône, le 25 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

Décisions

du

Président

21-DP001 : RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : FIXE comme suit les marchés publics notifiés et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communautaire :

Objet	Titulaire	Date de notification	Durée	Montant € HT
Réhabilitation des annexes sanitaires : alimentation en EP, assainissement collectif et non collectif dans le cadre de l'élaboration du PLUiH du Pays Bellegardien	PROFILS ETUDES 74000 ANNECY	22/10/2020	3 mois	32 000,00
Accueil téléphonique bilingue français/anglais	ABSYS 69240 THIZY LES BOURGS	06/11/2020	1 an reconductible 4 fois	7 020,00/an
Adhésion au service Fast Actes	DOCAPOSTE FAST 75002 PARIS	25/11/2020	1 an à compter du 01/01/2020 reconductible 4 fois	Année 1 : 534,55 Années suivantes : 434,55
Adhésion au service Fast Helios	DOCAPOSTE FAST 75002 PARIS	23/11/2020	1 an à compter du 01/01/2020 reconductible 4 fois	Année 1 : 1 864,00 Années suivantes : 864,00
Fourniture et mise en service d'un poste de relevage des eaux usées – Rue Marthe Perrin	JACQUARD 74250 VIUZ EN SALLAZ	09/10/2020	10 semaines	34 975,36
Gestion d'une aire d'accueil aux gens du voyage	GESTION'AIRE 01100 ARBENT	31/12/2020	1 an reconductible 3 fois	59 940,00/an
Travaux d'aménagement du sentier d'interprétation d'Arlod au Belvédère des Lades Lot n° 01 « Aménagement du sentier »	VERDET PAYSAGE 01100 OYONNAX	04/01/2021	11,5 semaines	140 975,50
Travaux d'aménagement du sentier d'interprétation d'Arlod au Belvédère des Lades Lot n° 02 « Aménagement du belvédère »	ACRO BTP 74190 PASSY	22/12/2020	7,5 semaines	111 977,00
Travaux d'aménagement du sentier d'interprétation d'Arlod au Belvédère des Lades Lot n° 03 « Fabrication et pose des mobiliers d'interprétation »	PIC BOIS 01300 BREGNIER CORDON	23/12/2020	12 semaines	34 732,95

Article 2 : FIXE comme suit les marchés publics conclus en groupement de commandes dont le coordonnateur est la Communauté de Communes du Pays Bellegardien :

Objet	Titulaire	Date de notification	Durée	Montant € HT
Accord-cadre relatif à l'entretien par hydrocurage et pompage des réseaux usés et pluviales ainsi que diverses installations	SARP CENTRE EST 69142 RILLIEUX LA PAPE	01/12/2020	1 an reconductible 3 fois	Part C.C.P.B. : Prestations ponctuelles : minimum : 5 000,00 et sans maximum Prestations programmées : Année 1 : 45 670,00

Article 3 : FIXE comme suit les avenants notifiés et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communautaire :

Objet	Titulaire	Date notification	de	Montant € HT
Avenant n° 1 relatif à la mission d'élaboration du Programme Technique détaillé et assistance pour la passation du marché relatif à la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un cinéma	ARCHIMADE	25/11/2020		3 560,00
Avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction et à l'aménagement de bureaux et salles de réunion	ATELIER B	18/12/2020		1 000,00

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua, à Monsieur le Trésorier.

Fait à Valserhône, le 7 janvier 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP002 : Convention de mise à disposition - Maison de Savoie – 71 rue de la République Bellegarde sur Valserine

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention de mise à disposition entre la Commune de Valserhône et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, concernant la Maison de Savoie sise à Valserhône (Ain) 71 rue de la République Bellegarde sur Valserine, d'une superficie de 347,96 m², comprenant le rez-de-chaussée, le 1^{er} étage et les combles, d'une durée d'un an à compter du 4 janvier 2021 pour se terminer le 3 janvier 2022, à titre gratuit.

ARTICLE 2 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 25 janvier 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP003 : Pépinière d'entreprises – Atelier n°3 – Avenant à la convention d'occupation EURL MY STEEL METALLERIE

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n° 2 à la convention d'occupation à titre précaire précédemment citée entérinant l'absence d'appel du loyer hors charges du mois de janvier 2021.

ARTICLE 2 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

ARTICLE 3 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président délègue à la Vice-Présidente, Madame Catherine BRUN, la signature de l'avenant.

Fait à Valserhône, le 2 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP004 : Pépinière d'entreprises – Atelier n°4 – Avenant à la convention d'occupation SAS ÇA ENVOIE DU BOIS

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre précaire précédemment citée entérinant l'absence d'appel du loyer hors charges du mois de janvier 2021.

ARTICLE 2 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

ARTICLE 3 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président délègue à la Vice-Présidente, Madame Catherine BRUN, la signature de l'avenant.

Fait à Valserhône, le 2 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP005 : Adhésion au groupement de commandes coordonné par la commune de Valserhône pour la mise en place d'un ou plusieurs marchés pour la téléphonie : acquisition ou location de matériels et souscription d'abonnements

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer au groupement de commande créé pour lancer une consultation pour la mise en place d'un ou plusieurs marchés pour la téléphonie : acquisition ou location de matériels et souscription d'abonnements pour la commune de Valserhône, la CCPB et l'Office du Tourisme Terre Valserine et de signer de la convention s'y rapportant ;

Article 2 : d'approuver la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement entre les membres pour la préparation, la passation et l'exécution du ou des marchés envisagés, la répartition des tâches nécessaires et correspondantes, les charges et obligations de chacun des membres ;

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 4 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP006 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle AC n°284, de M FRIZON Laurent et Mme COGNARD-FRIZON Catherine – Création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 9 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP007 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle section AC n°74 de M et Mme JUBEAU André – Création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 9 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP008 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle section AC n°73 de M BOIS Guillaume et Mme MAZUER Virginie – Création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 9 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP009 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle AC n°283, de Mesdames HOULLEGATE Françoise, Karine et Melissa – Création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 9 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP010 Déclaration sans suite du lot n° 3 relatif à l'achat d'un véhicule pour la police intercommunale dans le cadre de la consultation relative à l'achat de véhicules neufs

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : de déclarer sans suite le lot n° 3 relatif à l'achat d'un véhicule pour la police intercommunale au motif que l'insuffisance de concurrence ne permet pas de se prononcer sur la pertinence économique de la seule offre reçue ;

Article 2 : de relancer une procédure d'appel d'offres après avoir redéfini le besoin avec des exigences moindres pour l'acquisition d'un véhicule de police intercommunale ;

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 19 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP011 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur les parcelles AB n°233 et AB n°227, de M JULLIAND Jean-Michel – Création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 19 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP012 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle section AB n°373, de M GERMAIN Jean-Louis et Mme GERMAIN Josiane – Création d'un exutoire d'eaux pluviale du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 19 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP013 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle section AB n°232, de M GAUTHIER François, Mme DECROCCQ Marion, Mme NOEL Juliette – Création d'un exutoire d'eaux pluviale du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 19 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP014 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur les parcelles section AB n°234 et n°235, de Mme DRISS Rose, Mme DRISS Cathy et Mr DRISS Denis - Création d'un exutoire d'eaux pluviale du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 19 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP015 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur les parcelles section AB n°376 et AB n°377, de M BLANC Emmanuel – Création d'un exutoire d'eaux pluviale du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 19 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP016 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur section AB n°237, de EURL HOME CONSTRUCTIONS représenté par M AYDIN Furkan – Création d'un exutoire d'eaux pluviale du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 19 février 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP017 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle section AC n°322, de Mme DUVERNAY Paulette et Mme DUVERNAY Florence - Création d'un exutoire d'eaux pluviale du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 1^{er} mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP018 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle section Ab n°21 de SCI LE RELAIS DE POSTE 2- Création d'un exutoire d'eaux pluviale du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 1^{er} mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP019 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle section AB n°374 de PICQUET Juliette - Création d'un exutoire d'eaux pluviale du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 1^{er} mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP020 Pépinière d'entreprises – Atelier n°5 – Avenant à la convention d'occupation SAS AXE OHM

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n° 3 à la convention d'occupation à titre précaire précédemment citée entérinant l'absence d'appel du loyer hors charges du mois de janvier 2021.

ARTICLE 2 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

ARTICLE 3 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président délègue à la Vice-Présidente, Madame Catherine BRUN, la signature de l'avenant.

Fait à Valserhône, le 3 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP021 Pépinière d'entreprises – Atelier n°6 – Avenant à la convention d'occupation SAS L'ARMOIRE A TISSUS

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre précaire précédemment citée entérinant l'absence d'appel du loyer hors charges du mois de janvier 2021.

ARTICLE 2 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

ARTICLE 3 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président délègue à la Vice-Présidente, Madame Catherine BRUN, la signature de l'avenant.

Fait à Valserhône, le 3 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP022 Pépinière d'entreprises – Atelier n°8 – Avenant à la convention d'occupation SARL SBP DEVELOPPEMENT

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre précaire précédemment citée entérinant l'absence d'appel du loyer hors charges du mois de janvier 2021.

ARTICLE 2 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

ARTICLE 3 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président délègue à la Vice-Présidente, Madame Catherine BRUN, la signature de l'avenant.

Fait à Valserhône, le 3 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP023 Adhésion au groupement de commandes coordonné par la Communautés de communes Bugey Sud pour la réalisation de travaux de réhabilitation et modernisation des équipements de passage de clôture sur les sentiers de randonnées et réfection de la piste pastorale existante de la Grillette

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer au groupement de commande créé pour lancer une consultation pour la mise en place d'un ou plusieurs marchés relatifs aux travaux de réhabilitation et modernisation des équipements de passage de clôture sur les sentiers de randonnées et réfection de la piste pastorale existante de la Grillette ;

Article 2 : d'approuver la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement entre les membres pour la préparation, la passation et l'exécution du ou des marchés envisagés, la répartition des tâches nécessaires et correspondantes, les charges et obligations de chacun des membres ;

Article 3 : d'autoriser le représentant du coordonnateur, la Communauté de communes Bugey Sud, à signer et exécuter les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de communes du Pays Bellegardien.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 24 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP024 Pépinière d'entreprises – Atelier n°4 – Avenant n° 2 à la convention d'occupation SAS CA ENVOIE DU BOIS

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n° 2 à la convention d'occupation à titre précaire précédemment citée entérinant le maintien du montant du loyer à 275 € HT + 316,25 € de provision sur charges, soit 591,25 € HT, soit 709,50 € TTC jusqu'au 23^{ème} mois d'occupation.

ARTICLE 2 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

ARTICLE 3 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président délègue à la Vice-Présidente, Madame Catherine BRUN, la signature de l'avenant.

Fait à Valserhône, le 24 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP025 Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly et la réhabilitation du réseau unitaire, situés sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur la parcelle AC n°285, de M FRIZON Laurent et Mme COGNARD-FRIZON Catherine – Création d'un exutoire d'eaux pluviales du Picoly,

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 26 mars 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

Arrêtés

du

Président

21-AP001 Délégation de signature au Directeur des Finances

Le Président de la Communauté de Communes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Nicolas DECOSTER a délégation pour signer les bordereaux de titres et les bordereaux de mandats émis, les bons d'engagement comptables pour tous les budgets de la Communauté de communes du pays bellegardien, en cas d'absence de Monsieur le Président et du Vice-Président en charge des finances.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- porté au registre des arrêtés communautaires,
- publié au recueil des actes administratifs,
- transmis à Monsieur le Sous-Préfète de Nantua.

Fait à Valserhône, le 11 janvier 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-AP002 Renonciation au transfert du pouvoir de police en matière d'habitat

Le Président de la Communauté de Communes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Président renonce au transfert du pouvoir de police en matière d'habitat à l'échelle intercommunale

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié aux maires,
- porté au registre des arrêtés communautaires,
- publié au recueil des actes administratifs,
- transmis à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait à Valserhône, le 13 janvier 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-AP003 Renonciation au transfert du pouvoir de police en matière de déchets ménagers

Le Président de la Communauté de Communes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Président renonce au transfert du pouvoir de police en matière de déchets ménagers à l'échelle intercommunale

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié aux maires,
- porté au registre des arrêtés communautaires,
- publié au recueil des actes administratifs,
- transmis à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait à Valserhône, le 13 janvier 2021, signé le Président, Patrick PERREARD
